Guenrouët

Votre Mag

Dossier : Les Associations

Avril 2022

sommaire

9 L'USG

10 l'AGFT

20 Les écoles

03 L'édito

04 Vie Municipale

08 Le dossier : Les Associations

18 Mon rôle de jeune citoyen

19 L'école des Trois Chênes

20 L'école de Sainte-Marie

21 L'agenda des manifestations

22 Tribune libre : lettre de la Minorité

23 État Civil

24 Les Bruits de Voisinage

Vous habitez sur la commune mais vous ne recevez pas le magazine dans votre boîte aux lettres ? Merci de nous en informer afin que nous puissions y remédier

Plus d'infos : 02 40 87 64 18 ou *info@guenrouet.fr*

N° 5 - avril 2022

Directeur de la publication : M. le Maire/Maquette-Graphisme : Service communication/Impression : Imprimerie du Sillon-Imprigraph Group/Distribution : La Poste/Tirage : 1 840 ex./Tous droits de reproduction réservés/Magazine adressé à l'ensemble des habitants de la commune de Guenrouët.

RESPECTEZ VOTRE ENVIRONNEMENT NE JETEZ PAS CE MAGAZINE SUR LA VOIE PUBLIQUE
Papier issu de forêts gérées durablement et encres à base végétale

IMPRIM'VERT

Chères Guérinoises, chers Guérinois,

LES mois se suivent et les difficultés s'enchaînent, la situation sanitaire, s'améliorant en ce début de Printemps, nous donnait de l'espoir, nous permettant de retrouver les visages sans masques, quel plaisir, tout en restant prudents, le virus n'a pas disparu. Malheureusement, un homme, un dictateur, a décidé d'attaquer ses voisins, de faire la guerre sur notre continent, en Europe ! L'Ukraine, les Ukrainiens vivent un drame, destruction des infrastructures, des habitations, de nombreux civils meurent à portée de voiture de chez nous. Des millions de personnes quittent le pays, ces réfugiés sont accueillis en masse dans les pays limitrophes et une partie arrive en France, dans nos départements, nos communes. Vous avez été nombreux à répondre à l'appel pour des dons de produits et de matériels qui ont été acheminés via la sécurité civile. Un certain nombre se propose aussi pour accueillir des personnes, je vous en remercie.

Vous lirez ce bulletin un peu avant le 8 mai, célébrant la fin de la guerre en Europe il y a pratiquement 80 ans, on pensait l'Europe à l'abri d'un nouveau conflit, malheureusement ce n'est pas le cas, une personne encore a tout fait basculer ! Notre Europe, se mobilise pour faire face à cet afflux de réfugiés, la solidarité est là, pour soutenir ce peuple qui se défend courageusement, qui tient tête à un des plus grands pays du monde, la différence sur le papier est démesurée, mais la volonté d'un peuple, de leur dirigeant, la pugnacité et la solidarité dont ils font preuve a mis en échec la volonté de ce dictateur d'annexer l'Ukraine en quelques jours. Soutenons-les jusqu'au bout, ne ménageons pas notre solidarité, l'OTAN, par ce qu'elle représente, est la structure qui par la négociation et le soutien doit faire arrêter au plus vite ce conflit afin que les Ukrainiens retrouvent la paix et puissent se reconstruire.

Ce conflit accentue encore plus la situation économique, les prix s'envolent, l'énergie devient très chère, les produits de première nécessité ont aussi augmenté. Soyons vigilants, prudents, solidaires dans nos choix et nos déplacements.

Pour la commune, le choix de la construction passive du Pôle Enfance et la rénovation énergétique de l'école des 3 Chênes sont parfaitement adaptés à cette nouvelle situation, les futurs projets seront étudiés dans ce sens. Au quotidien, nous devons aussi tous faire attention, changer nos habitudes, pour les bourgs, les horaires des éclairages publiques vont être diminués au plus proche des besoins, un travail est en cours depuis un certain temps pour renouveler les points lumineux vers du LED et modifier les systèmes de commande pour adapter les temps d'allumages.

Ce bulletin est dédié aux associations, support essentiel pour nos communes et notre quotidien. Que serions-nous sans elles et sans vous, les nombreux bénévoles et membres de bureaux, que ce soit pour les écoles, l'enfance, le sport, la culture, la détente, le plaisir, la solidarité, etc. Tous les domaines sont couverts par le monde associatif. Vos engagements, votre disponibilité, vos compétences, votre bonne humeur permettent à beaucoup de pouvoir bénéficier de services, d'activités de proximité à prix très abordable, voire gratuites. Chacun doit le respect aux nombreux bénévoles, chacun peut et doit s'investir à un moment dans sa vie dans une ou plusieurs associations. La commune met à disposition un grand nombre de moyens matériels, salles, stade, structures, personnel, énergies… Chacun doit en prendre soin, vérifier le bon fonctionnement, assurer la propreté, gérer l'utilisation des énergies pour les chauffages et les éclairages…

La commission *« Associations »* a retravaillé la charte afin que vous y trouviez vos droits et devoirs, les informations utiles et nécessaires à votre fonctionnement, les moyens possibles à votre disposition, ainsi que les engagements réciproques entre la municipalité et vous. La réunion d'échanges nécessaires à l'approbation de la charte a réuni un grand nombre d'entre vous, a permis, dans la bonne humeur, de valider l'ensemble des documents.

La saison des festivités se présente bien, après deux années de disette ou peu de manifestations et d'évènements ont eu lieu, parfois avec beaucoup de déception par l'annulation contrainte du fait de la situation sanitaire, après un travail important de préparation ! Je vous remercie sincèrement d'avoir gardé vos engagements, vos convictions et la motivation pour relancer les activités et les animations. Malgré cela, la majorité des associations reste fragile, le renouvellement régulier des membres et des générations est nécessaire pour pérenniser les bureaux, les actions et les activités, n'ayez pas peur de vous faire connaître, de participer, de vous engager, de partager, de passer du bon temps…

Merci à tous.

Associativement vôtre !

Frédéric Millet,
Maire

Extraits des Conseils Municipaux

Les Conseils Municipaux sont ouverts au public et consultables sur le site de la Mairie

3 décembre 2021

Validation du choix du nouveau gérant du camping Saint Clair de Guenrouët

Le 8 novembre 2021, la commission s'est réunie pour recevoir les 3 prétendants retenus pour la présentation de leur dossier concernant le camping.

✓ M. Roy de Plessé
✓ M. et Mme Bichon de Cordemais
✓ Mme Émilie Durant, M. Fares Ben Mlik et M. Guillaume Staub

Les 3 projets sont ambitieux et sérieux. **Le projet de Mme Durant et de MM. Ben Mlik et Staub** a retenu notre attention car présente de meilleures garanties financières et de belles perspectives d'évolution. Ouverture du camping Saint-Clair : **1er avril 2022**.

Finances

Nous sommes en fin d'année et des décisions modificatives (DM) ont été prises pour équilibrer le budget de la commune, de même, pour les engagements de dépenses en section d'investissement, afin de permettre le règlement des factures de travaux sur les chantiers en cours, M. le Maire a été autorisé à appliquer l'article L.1612-1 du CGCT pour engager, liquider et mandater des règlements dans la limite de 25 % des crédits votés au budget.

21 janvier 2022

Projet de monument commémoratif de la déportation

L'association patrimoine porte un projet de **monument commémoratif de la déportation**. L'implantation projetée est située le long du chemin du souvenir à gauche de l'entrée du parking du covoiturage. Une esquisse a été réalisée. Il comprend une statue qui serait réalisée par Hélène Gobin-Langlais, la réutilisation de bloc de granit de l'ancien monument aux morts avec en arrière des planches verticales de bois imageant les baraquements de camp, l'implantation de rosiers rappelant les barbelés des camps, et la pose d'un morceau de voie de chemin de fer (rail et traverse).

Adhésion de Guenrouët à l'Espace Numérique de Travail e-primo

L'académie de Nantes a impulsé en 2013 le déploiement d'un Espace Numérique de Travail dans les écoles. **C'est le projet nommé e-primo**. Celui-ci a pris de l'ampleur depuis : en septembre 2021, 60 % des écoles publiques en bénéficient. Il s'appuie sur un partenariat collectivités-rectorat, en constituant un espace de travail privilégié pour assurer une continuité pédagogique de qualité et maintenir le lien entre l'école et les familles. E-primo est donc non seulement un support pour l'enseignant car il en facilite la préparation de la classe et la mise en œuvre de parcours d'apprentissage personnalisés, mais il conduit aussi les élèves à développer des compétences numériques inscrites dans les programmes.

Renouvellement du Projet Éducatif de Territoire PEDT

La ville de Guenrouët a pris l'initiative en 2015 puis en 2018 d'élaborer un Projet Éducatif de Territoire (PEDT). Celui-ci organise les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation. Il est constitué d'un document qui articule les temps familiaux et scolaires aux temps récréatifs, sportifs et culturels au service de l'enfant. **Il formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'organisation de leurs interventions** sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives. Il s'associe aux projets des écoles.

Celui-ci est arrivé à échéance le 31 août 2021. Touchée par la crise sanitaire de la COVID depuis 2020, l'organisation des écoles, de la Restauration Scolaire et des activités périscolaires a été accaparée par la mise en place de multiples protocoles de mise en sécurité des élèves. Un PEDT d'attente pour l'année 2021/2022 a donc été fourni auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de Loire-Atlantique.

Délégation à M. le Maire pour solliciter le bénéfice de toutes subventions, financements et fonds de concours

Dans chaque projet d'investissement inscrit au budget, il est recherché l'optimisation financière. Pour cela, il est nécessaire de faire appel à des fonds extérieurs (subventions, fonds de concours, financements de relance…). Le montage des dossiers de demande de subvention impose une délibération sollicitant le bénéfice de la subvention. Cependant, certains appels à projet imposent des délais très courts qui ne correspondent pas au calendrier des conseils municipaux. Aussi, afin d'assurer la fluidité des demandes de subventions ou autres financements, et de disposer d'une meilleure réactivité, il est proposé de donner délégation à M. le Maire, en complément de la délibération sur l'ensemble des délégations du Conseil Municipal au Maire du 11 septembre 2020, pour solliciter le bénéfice des subventions, financements et fonds de concours qui pourraient être obtenus dans le cadre des projets inscrits aux budgets primitifs du mandat.

Extraits des Conseils Municipaux

Point sur le transfert de la Poste dans les locaux de la mairie

Le bail qui liait la commune à La Poste a été résilié par anticipation, date de fin d'occupation des locaux : 31 mars 2022.

25 février 2022

Polleniz : adhésion et nouvelle convention 2022

Depuis le 1er janvier 2020, Polleniz a pris le statut d'association. Une adhésion est donc proposée chaque année aux collectivités pour l'ensemble des actions collectives.

La cotisation est annuelle et unique de 621 €. Elle permet d'organiser pour le compte des collectivités des luttes collectives et des actions de surveillance et prévention. Elle permet également le versement aux bénévoles des luttes contre les rongeurs aquatiques envahissants, des défraiements sous forme de prime à la capture.

De plus, une convention de partenariat est proposée annuellement pour lutter contre les frelons asiatiques, avec une participation de 50 € de la collectivité pour une intervention chez les particuliers. Il a été voté de passer à une vingtaine d'interventions chez les particuliers par an, soit un budget de la collectivité de 1 000 €.

Dénomination et numérotation de la rue entre route de Ronde et rue du Stade

Il existe entre la route de Ronde et la rue du Stade une portion de route de 79,32 m, correspondant à la dénomination cadastrale *« Les Fourneaux »*. Cette voie communale est unidirectionnelle venant de la rue du Stade et allant vers la route de Ronde.

Afin de simplifier l'arrivée du courrier des personnes habitant dans cette voie, il est indispensable de la nommer et d'envisager sa future numérotation. Pour cela, la méthode préconisée est **la numérotation métrique**. Les numéros attribués aux habitations représentent la distance en mètres séparant le début de la voie du point adresse numérique. Le point de départ de la voie concernée est soit le point d'intersection avec une autre voie, ou être le début de la voie elle-même. Cette numérotation permet d'intercaler de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante et sans risque de créer des numéros bis ou ter.

Compte de Gestion 2021

Le Compte de Gestion, établi par le Trésorier de Pontchâteau, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif.

Il comporte :

✓ une balance générale de tous les comptes tenus par le Trésorier,

✓ le bilan comptable de la collectivité qui décrit, de façon synthétique l'actif et le passif.

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter à l'unanimité le Compte de Gestion du budget de la commune pour l'année 2021, présenté par le Trésorier et dont les écritures sont identiques à celles du Compte Administratif 2021.

Compte Administratif 2021

Le Compte Administratif, transmis aux élus le 18 février 2022, reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2021.

À Guenrouët, il y a trois différents CA :

✓ Zone de loisirs

✓ Lotissement

✓ Budget principal de la Mairie

Le Conseil Municipal décide à 5 abstentions et 17 voix pour (M. le Maire sort durant la durée du vote) d'adopter les différents Comptes Administratifs attestant de l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le maire.

Affectation des résultats pour l'année 2020

Le résultat cumulé du Budget Mairie fait apparaître un excédent total de 1 617 944,03 € composé d'un excédent d'investissement de 421 601,99 € et un excédent de fonctionnement de 1 196 342,04 €, il a été décidé de conserver l'excédent de 421 601,99 € et d'affecter 600 000 € du fonctionnement pour financer les investissements et de conserver 596 342,04 € en trésorerie en fonctionnement du Budget Primitif de 2022.

Le résultat cumulé du Budget Zone de Loisirs fait apparaître un déficit total de 7 955,15 € composé d'un déficit d'investissement de 7 600,00 € et un déficit de fonctionnement de 355,15 €, il a été décidé de conserver le déficit d'investissement de 7 600,00 € et de conserver le déficit de 355,15 € en trésorerie en fonctionnement du Budget Primitif de 2022.

Le résultat cumulé du Budget Lotissement fait apparaître un excédent total de 20 761,51 € composé d'un investissement à 0,00 € et un excédent de fonctionnement de 20 761,51 €, il a été décidé de reprendre l'excédent d'investissement de 20 761,51 € au Budget Primitif de 2022.

Actualisation de la Charte des Associations, du formulaire de Demande de Manifestations et du dossier de Demande de Subvention

Suite au travail de la commission *« Associations »*, les documents suivants :

✓ Charte des Associations

✓ Formulaire de Demande de manifestation

✓ Dossier de Demande de Subvention

Extraits des Conseils Municipaux

Ont été présentés au Conseil Municipal qui les a validé. Ces documents seront présentés aux associations lors de la réunion le 25 mars 2022.

Installation d'un pare ballon au stade de football

Dans le but d'améliorer la qualité des prestations en matière sportive pour les divers clubs guérinois, il a été demandé à la municipalité d'installer un nouveau pare ballon au stade municipal en complément de celui déjà en place, entre le terrain n° 2 et le terrain n° 3.

Installation de tables de pique-nique et d'un support vélos

Il a été demandé l'installation de tables sur la base de loisirs, au niveau du port et à proximité du 5x5, ainsi que d'un support vélos pour le 5x5.

Arrivée d'une nouvelle conseillère municipale

Mme Michèle Chevalier-Ferrec a été accueillie en remplacement de M. Joseph Pelé démissionnaire lors du Conseil du 21 janvier dernier.

18 Mars 2022

En préambule des questions à l'ordre du jour du Conseil Municipal, M. le Maire a invité **M. Schmitt, conseiller en finances publiques**, à présenter son analyse des finances de la commune. Celui-ci a détaillé son analyse financière des budgets 2022 devant les membres présents du Conseil. Il a exposé en conclusion :

- Que les finances de la commune, grâce à l'emprunt de 3,5 millions d'€uros de 2021-2022, permettent les investissements en cours et ceux à venir,
- Qu'une vigilance particulière est conseillée en raison de l'augmentation des charges de personnel (recrutement pour l'Agence Postale communale, pour les services techniques et pour le nouveau dispositif de restauration scolaire) et des charges relatives aux énergies et carburants, en raison de la situation économique actuelle, et ce pour garder un niveau raisonnable et sécuritaire de l'autofinancement.

Vote des taux d'imposition 2022 pour la Taxe Foncière

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau panier de ressources des collectivités locales en 2021, il a été opéré une redescente de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au bénéfice des communes.

Ce transfert se traduit par un rebasage du taux communal de référence de la TFPB. Le taux de référence pour 2022 est ainsi égal au taux communal TFPB 2021 majoré du taux départemental de TFPB 2021 (15 %). Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal de ne pas modifier les taux :

- Taxe Foncière (Bâti) 19,73 % + 15 % = 34,73 %
- Taxe Foncière (non Bâti) = 49,31 %

Vote du Budget Primitif 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu le projet de Budget Principal et de budgets annexes (Lotissement et Zone de Loisirs) pour l'exercice 2022 transmis avec la convocation au Conseil Municipal le 11 mars dernier, vu l'avis favorable de la commission *« Finances »* et entendu l'exposé du budget, le Conseil Municipal a adopté les Budgets Primitifs 2022 de la commune, arrêtés en dépenses et en recettes.

Sur le plan des investissements, voici quelques chiffres les plus conséquents en dépense :

- Prévisions sécurisation voirie et PAVC : 300 000 €
- Prévisions acquisitions immobilières et foncières : 940 000 €
- Prévisions rénovation énergétique : 500 000 €
- Prévisions sport City Skate Parc : 100 000 €
- Prévisions vidéo protection : 100 000 €

En recettes, les subventions prévues sont de 1 533 000 €, les dotations et autres réserves de 1 060 500 €.

Les travaux de la Maison Médicale se poursuivent correctement et dans les temps, il en est de même pour le Pôle Enfance mais avec quelques augmentations de coûts des matériaux.

Convention de mise à disposition d'une nacelle de la ville de Plessé à la ville de Guenrouët

La ville de Guenrouët a régulièrement besoin de louer une nacelle pour divers travaux à effectuer en hauteur. Dans le cadre de la volonté de nos deux communes de travailler ensemble, il est proposé par la ville de Plessé de mettre à disposition de la ville de Guenrouët sa nacelle. Plessé garde la pleine propriété du matériel et en dispose librement hors des mises à disposition prévues par convention. Celles-ci se feront sur la base d'une location journalière de 150 €. Ce montant comprend :

- Les frais de révision, d'entretien et de réparation du matériel ;
- Le renouvellement des pièces d'usure du matériel ;
- Les frais de personnel de cet entretien et de la gestion administrative du dossier ;
- L'amortissement comptable du bien.

Ce projet s'avère pertinent dans le cadre du souhait de nos deux communes de travailler ensemble et de mutualiser outils, fournisseurs, engins, afin d'optimiser l'efficacité du service public. Il est à noter que le coût de location d'une nacelle dans le secteur privé est de 266 € par jour.

Location de la salle des associations à des particuliers pour des travaux de bureautique

La Municipalité est sollicitée pour louer cette salle ponctuellement et pour des laps de temps courts. La mise à disposition de salles municipales gratuitement, hors motif d'intérêt général est interdite. Il a été voté de mettre à la location pour un coût minime cette salle qui se prêterait à des utilisations ponctuelles, sur ses créneaux libres d'occupation par les associations. ■

Qu'est-ce qu'une Association ?

UNE association est un groupement de personnes volontaires, réunies autour d'un projet commun ou partageant des activités, mais sans chercher à réaliser de bénéfices. Elle peut avoir des buts très divers : sportif, défense des intérêts des membres, humanitaire, promotion d'idées ou d'œuvres…

La liberté d'association n'a été réellement acquise qu'avec la loi Waldeck-Rousseau du 1er juillet 1901 sur le contrat d'association. Pour créer une association, il suffit qu'au moins deux personnes se mettent d'accord sur son objet. Ils en rédigent les statuts, qui précisent l'objet, les organes dirigeants et la personne habilitée à représenter l'association, et indiquent le siège social ou son adresse.

On parle habituellement d'*« association à but non lucratif »*. Cela signifie qu'une association peut avoir des activités lucratives (c'est-à-dire qui lui permettent de réaliser des bénéfices), mais ces activités doivent servir uniquement à financer l'objet de l'association. Les bénéfices globaux éventuellement réalisés par l'association ne peuvent pas être répartis entre ses membres. ■

Le saviez-vous ?

Il existe 2 principaux types d'associations :

✓ l'association *« simple »*, non déclarée en préfecture, a une existence juridique, mais ne peut posséder de patrimoine ni agir en justice ;

✓ l'association *« déclarée »* en préfecture, elle a la personnalité juridique. Elle peut donc posséder un patrimoine et agir en justice. Leur objet est jugé d'intérêt général. Cette reconnaissance leur permet de recevoir des dons et des legs et des subventions. ■

Le partenariat entre la Commune et les Associations

QU'ILS soient réguliers ou occasionnels, toutes les associations et surtout celles d'intérêt général, ont besoin de bénévoles. Sans bénévole, comment revivifier un conseil d'administration ? Comment témoigner que la société elle-même se préoccupe de la cause défendue ? Comment disposer des compétences nécessaires à la mise en œuvre de certains projets ? Comment assurer des opérations de relation publique ? Comment organiser des collectes de fonds ? Comment encadrer une manifestation sportive ou culturelle ?

Les associations sont des acteurs fondamentaux de la vie locale grâce à l'engagement des bénévoles. Elles favorisent le lien social, les associations génèrent des rencontres et des échanges permettant le brassage des différentes catégories sociales. Elles réduisent les clivages sociaux et permettent l'expression de solidarités collectives ou personnelles.

La municipalité a pour principe d'écouter les associations, faire appel à elles, mais aussi de les accompagner dans la réalisation de leurs projets.

Bon à savoir

➢ 20 millions de personnes, soit 38 % de la population des 15 ans et plus « *donnent du temps gratuitement pour les autres ou pour contribuer à une cause* », dont 13 millions dans une association.

➢ Près d'un Français sur 4 pratique le bénévolat et donne de son temps au travers d'une structure associative. La majorité des bénévoles œuvrent dans des secteurs comme le sport, la culture, les loisirs ou l'action sociale, tandis que d'autres œuvrent pour la défense de droits ou de causes, tels la protection de l'environnement, etc. ■

(Source : francebenevolat.org)

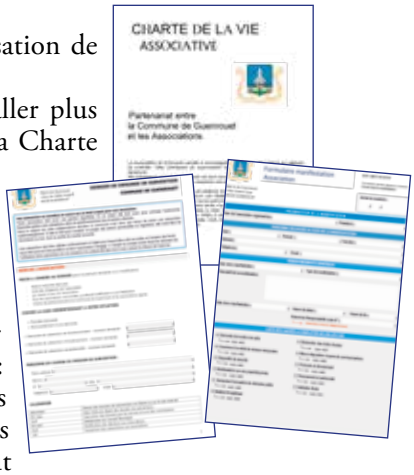

Sa volonté est d'aller plus loin en actualisant la Charte régissant les relations entre la commune et les associations. La commune souhaite aussi porter un regard global sur les aides accordées : en effet, subventions et aides matérielles représentent un coût qu'il est nécessaire de maîtriser.

La nouvelle Charte n'a pas pour objet de définir une fois pour toutes les valeurs, les objectifs partagés, les relations, de les enfermer dans un cadre rigide et définitif. Elle constitue une base, un ancrage pour approfondir, enrichir les relations entre la commune et les associations. Elle pourra être réévaluée d'une manière consensuelle afin d'évoluer avec le développement associatif guérinois.

En adhérant à cette Charte, la municipalité et les associations signataires prennent des engagements réciproques, réaffirment les valeurs partagées auxquelles elles sont profondément attachées et expriment la volonté de renforcer leur partenariat. Cette Charte ne prétend pas non plus couvrir tous les champs des relations de chaque association avec la commune. Les signataires estiment que la municipalité et les associations se reconnaissent mutuellement comme partenaires véritables.

Cela implique respect, dialogue attentif et communication sincère et transparente et se traduit aussi par des contacts, des échanges et des rencontres. La municipalité et les associations ont en commun de participer activement à la vie locale. Elles interviennent en complémentarité, chacune avec ses caractéristiques propres.

Cette Charte doit garantir l'indépendance de toutes les associations vis-à-vis de la commune.

Elle n'exclut pas la signature de conventions plus précises entre la municipalité et certaines associations, si cela s'avère nécessaire. Ces conventions détailleront alors de manière plus spécifique les engagements des associations concernées et ceux de la commune. De même la municipalité peut être amenée à solliciter la participation d'une ou plusieurs associations à des manifestations exceptionnelles. La Charte est un engagement moral entre les associations et la commune. La municipalité considère chaque association signataire comme un partenaire, mais aussi comme une force de proposition.

La Charte concerne les associations guérinoises déclarées à la préfecture du département et régies par la Loi de 1901 dont les caractéristiques sont :

- d'être des structures juridiques à but non lucratif,
- d'avoir un objectif d'activité qui participe réellement à la création et au développement du lien social.

Dans le cadre de cette charte, la municipalité s'engage à apporter à toute association contribuant à l'animation et à la vie de la commune, dans la mesure des moyens disponibles, et en fonction des demandes et des besoins, un soutien aussi bien moral que financier ou en nature. ■

Présentation de quelques associations guérinoises

Dans un premier temps, nous vous présentons la plus ancienne, le club de football et la plus récente, le club de baby-foot

Le club de Football Union Sportive Guérinoise - USG

Par Simon Tréhello, extrait d'un rapport de stage UFR Staps

La naissance de l'USG remonte au 14 février 1923*(parution dans le journal), il ne s'agit à l'époque pas d'une association sportive mais d'un **patronage religieux** ou plusieurs sports sont pratiqués (football, basketball, jeux de boules, de quilles, de palets et de musique) : la

▲ *1947*

Une équipe quelque peu hétéroclite, dont certains joueurs portent le maillot à « rayures » du « Patronage de NDDG »
Debout de gauche à droite : Clair Panier, Marcel Fraslin, Joseph Travers, Roger Fraud, Claude Chauvel, Pierre Joly, Jean Châtelier dit « sapeur » et François Châtelier
Accroupis de gauche à droite : Jean Allain, Michel Fraslin, Paul Guitton, Henri Rousseau et Armand Rocherioux

Société

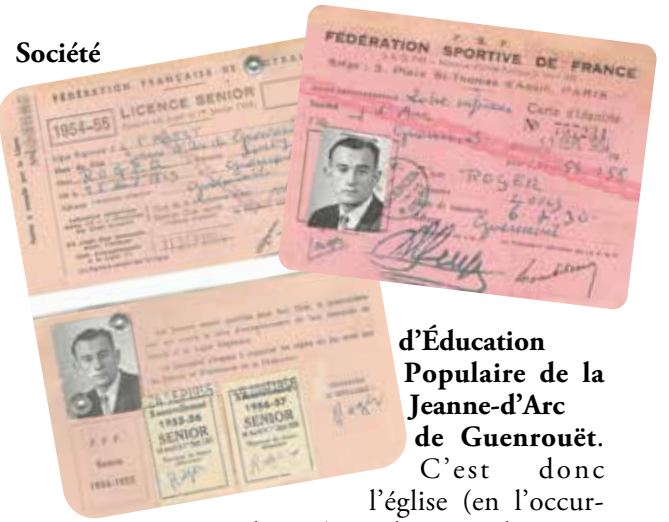

d'Éducation Populaire de la Jeanne-d'Arc de Guenrouët. C'est donc l'église (en l'occurrence le curé) qui dirige et administre l'ensemble du patronage : le siège social de l'association est la Maison Paroissiale de Guenrouët comme le stipulent les statuts de l'association.

Étant un patronage religieux, la JA se retrouve affiliée à la **Fédération sportive de France** (créée en 1947) et dispute des matchs contre les autres patronages de la région sans qu'il y ait de véritable championnat organisé. Son affiliation à la **Fédération Française de Football** n'a lieu qu'en 1951, et

▲ *Août 1974*

L'équipe Fanion de la Jeanne-d'Arc de Guenrouët
Inauguration du terrain de la route de Bolhet
Debout de gauche à droite : Pierre Blandin, Michel Tessier, Louis Jubier, Alain Thébaud, Daniel Thébaud, Robert Tessier, Jean-Yves Blandin, Michel Goin
Accroupis de gauche à droite : Bertrand Guillet, Dominique Thébaud, Serge Favreau, Jean-Yves Emonidès, Jean-Yves Petiteau, Jean-Yves Langlais

▲ *Début des années 1970*

L'équipe Fanion de la Jeanne-d'Arc de Guenrouët

Debout de gauche à droite : Jean-Yves Jouan, Michel Tessier, Patrick Lemarié, Daniel Thébaud, Jean-Yves Petiteau, Pierre Blandin, Louis Jubier, Gérard Joalland
Accroupis de gauche à droite : Michel Goin, Jean-Yves Emonidès, Jean-René Guitton, Christian Labbé, Patrick Goin, Christian Geffray

est ainsi engagée dans son premier championnat fédéral : la 4e série de la Ligue de l'Ouest. De ce fait, les joueurs de la JA ont, pendant une période, deux licences : ils jouent à la fois dans un championnat fédéral et disputent des Coupes sous l'égide de la Fédération sportive de France comme la « *Coupe des Espoirs* ».

▲ *L'album Panini est arrivé !*

Une **seconde association** voit le jour à Guenrouët en 1969 : le club de football l'**Espoir Notre Dame de Grâce**. Cela occasionnera d'ailleurs quelques derbys **jusqu'en 1986** ou **les deux associations vont fusionner** pour n'en former qu'une avec le nom actuel : **l'Union Sportive Guérinoise**. À partir de là, le club va continuer de se développer dans les années 1990, oscillant entre la 1re et la 2e division de district de Loire-Atlantique. En 1996, le club engage comme entraîneur pour son équipe fanion Gilbert Le Chenadec, ancien joueur professionnel du FC Nantes comptant une sélection en Équipe de France A. La visibilité du club s'en voit alors accrue : à l'occasion du 10e anniversaire de la fusion entre les deux associations un match de gala est organisé avec la venue d'une équipe composée d'anciens joueurs du FC Nantes. Le meilleur résultat du club à ce jour reste une montée acquise sportivement en DSD (Division Supérieure de District) à l'issue de la saison 2014-2015.

Notes d'Olivier Dabin : depuis 2016 le choix s'est porté sur l'évolution des jeunes pour permettre d'avoir à long terme une meilleure répartition des équipes ainsi qu'un avenir assuré à l'US Guérinoise.

Le travail porte ses fruits et nous pouvons être heureux d'avoir au moins une équipe dans chaque section au nom de l'US Guérinoise et avoir atteint cette année le record en termes de licenciés avec : 218 incluant dirigeants, joueurs et arbitres.

Cette année nous pouvons être fiers de nos 3 jeunes arbitres U16, U17 et U18 et de lancer la dynamique autour du football féminin. ■

▲ *Équipes de cette année*

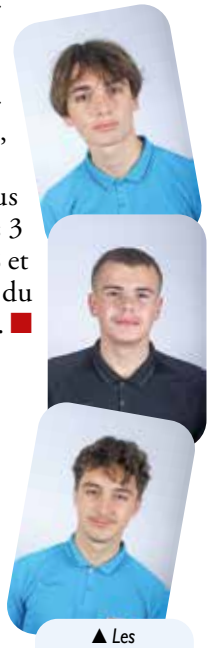

▲ *Les nouveaux jeunes arbitres.*

L'Association Guérinoise de Football de Table AGFT

Par Mathieu Michel, président

L'ASSOCIATION Guérinoise de Football de Table (AGFT) a lancé son club en septembre 2021. Elle propose la pratique du baby-foot en loisir et/ou compétition.

Le club est affilié à la fédération française de football de table, ce qui lui a permis, entre autres, de disposer de deux baby-foots Bonzini, à crédits, afin de pouvoir permettre au plus grand nombre de jouer (1 baby-foot supplémentaire est prêté par un membre du bureau).

Pour faire vivre l'association et financer le matériel, l'AGFT organisera prochainement un tournoi à Guenrouët, ouvert à tous. L'occasion de venir essayer ce nouveau sport proposé sur la commune et de passer un moment convivial et sportif.

Le club compte plus de 20 licenciés qui se retrouvent le jeudi soir, de 19 heures à 22 heures, à la salle polyvalente de Notre-Dame-de-Grâce. N'hésitez pas à venir pour regarder, débuter, progresser ou retrouver l'ambiance d'un match.

L'association recherche également des mécènes, n'hésitez pas à vous faire connaître pour soutenir le club et son développement ! ■

Contacts :
agft44@outlook.fr
Mathieu Michel - 0 666 481 005
Jean-Charles Legrand : - 0 784 462 210

L'ADMR

Par le bureau

L'ASSOCIATION d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Guenrouët couvre les communes de Saint-Gildas-des-Bois, Guenrouët, Sainte-Anne-sur-Brivet, Quilly, Campbon et Bouvron. Son équipe de bénévoles et de salariés est liée par l'attachement commun au service des personnes du secteur.

Elle propose de nombreux services répartis en quatre pôles : garde d'enfants, accompagnement du handicap, services et soins aux seniors et aidants, entretien de la maison. Ces prestations peuvent être prises en charge totalement ou partiellement, sous certaines conditions, par des organismes publics (conseil départemental, caisse d'allocations familiales) ou de prévoyance (mutuelles, caisses de retraite). Pour fonctionner, l'association a besoin des bénévoles qui peuvent la rejoindre tout au long de l'année. Toutes les bonnes volontés sont utiles pour aller dans le sens de la solidarité au profit des bénéficiaires. L'ADMR recrute des CDI ou des CDD, à temps plein ou temps partiel : des aides à domicile, avec pour mission d'aider les familles, les personnes âgées et/ou en situation de handicap dans les gestes de la vie quotidienne. Ils ou elles veillent au bien-être des personnes en permettant leur maintien dans leur cadre de vie habituel. Selon l'expérience et les qualifications les missions sont diverses : l'entretien du cadre de vie (logement, linge…), l'aide à la personne (aide au lever/au coucher, à l'habillage, à la préparation et à la prise des repas…) et l'aide à la mobilité et au maintien du lien social (accompagnement aux courses, aux activités et loisirs, aux rendez-vous extérieurs…) mais aussi la garde d'enfants. L'association développe les compétences des intervenants par des actions de formation et la reconnaissance de leur qualification professionnelle.

La fédération départementale ADMR de Loire-Atlantique regroupe les différentes associations locales du département pour leur apporter son soutien logistique et administratif. Pour joindre l'ADMR de Guenrouët, pour toute demande et/ou conseil :
Mme Mazery 06 65 90 82 11 - *admrguenrouet@orange.fr*
Fédération départementale : *www.admr44.org/*
Réseau national ADMR : *www.admr.org/*

Le Rugby Club de Guenrouët RCG

Par Dany Colas, présidente

LE Rugby Club se porte bien. Après ces deux années perturbées, le club a relevé la tête et repris son activité en redoublant d'efforts. Ses objectifs :

➢ Augmenter les effectifs,

➢ Créer une équipe Séniors.

Objectifs réussis car les effectifs sont à la hausse de 25 % . L'équipe Séniors se porte bien même si cela a été compliqué, mais nous allons bien finir notre saison en respectant les objectifs fixés en début de saison et prometteurs pour la saison 2022-2023.

L'encadrement

Équipe Séniors : entraînements les mercredis et vendredi de 19 h 15 à 21 h 15 avec Cédric Faizeau, David Desmarecaux, Jean-Luc Colas.

Cadets Juniors : entraînements les mercredis et vendredi de 19 h 15 à 21 h 15 avec David Desmarecaux, Jean-Luc Colas.

École de Rugby : le responsable est David Desmarecaux et l'entraînement est le mercredi de 14 h à 16 h 30 avec Alain Perray, Andy Albert, Nicolas Moreau, Mathis Colas.

Évènements

Stage de Rugby Féminin les 12-13 avril et 21-22 avril, pendant les vacances de Pâques. Stage organisé pour le développement du Rugby Féminin, entièrement gratuit, offert pour les filles non licenciées.

Horaires de 10 h à 17 h (restauration offerte)

Ce stage sera encadré par nos éducateurs mais aussi et surtout par des techniciens de la Ligue mis à disposition sur les quatre journées.

Inscriptions et renseignements : Dany Colas au 06 76 00 74 27 ou *colasdany@orange.fr*

Le Tournoi des Pt'its Bleus le 14 mai de 10 heures à 17 heures sur le stade municipal de Guenrouët

Le tout nouveau site du club :
https://rc-grace- guenrouet.ffr.fr/ ■

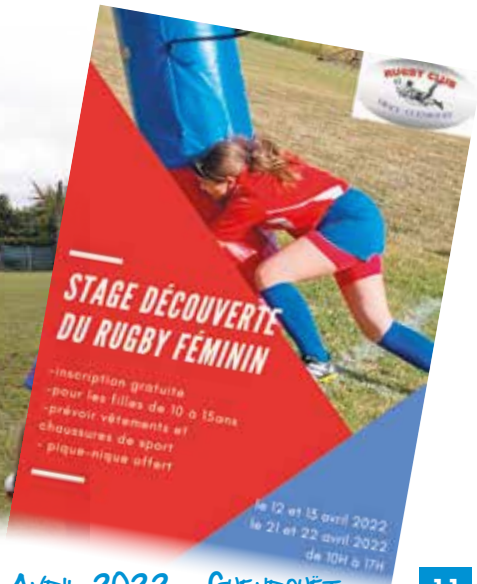

Association Port Saint-Clair

Par Nathalie Audrain et Benoît Goestchel, membres

L'ASSOCIATION Port Saint-Clair n'avait pas pu tenir son Assemblée Générale en 2021, ni fêter dignement, entre autres, ses 20 ans d'existence, pour cause de COVID. Cette année, les adhérents ont pu se réunir le 15 janvier 2022 et un nouveau Conseil d'Administration a été réélu :

- Président : M. Lambert Serge
- Vice-Président : M. Joualland Claude
- Trésorier : M. Bouganne Patrick
- Trésorière adjointe : Mme Blanchard Michèle
- Secrétaire : M. Gilles Dominique
- Secrétaire adjointe : Mme Leduc Virginie
- Autres administrateurs : M. Normand Daniel, M. Raynaud Jacques, M. Oreal Dominique, M. Goestchel Benoît, M. Lucas Yohan et Mme Audrain Nathalie.

À la mi-mars, l'association comptait 57 adhérents (nombre pouvant progresser au fil des mois avec l'inscription de nouveaux adhérents plaisanciers ou non). Soucieuse de toujours vouloir :

- Promouvoir le tourisme fluvial,
- Participer à la valorisation du port de Guenrouët,
- Se faire le porte-parole de ses adhérents auprès des instances chargées de l'entretien du Canal,
- Contribuer à la gestion des pontons et du stationnement sur les berges en relation avec le Conseil Départemental et les Communes limitrophes,

L'association a pour projet cette année de :

- Participer aux animations programmées aux abords du canal,
- Continuer à entretenir le ponton associatif qui comporte 14 places et le terre-plein d'hiver,
- Organiser au sein de l'association des sorties groupées en bateaux entre adhérents et une journée découverte du patrimoine en lien avec la navigation,
- Organiser des sorties de solidarité en bateau avec l'association « *Le chêne de la Cormière* » de Guenrouët prévue le 12 mai 2022 ainsi qu'avec des adultes en situation de handicap du foyer de la Rabotière de Saint-Herblain prévue le 13 septembre 2022 (sorties annulées les années précédentes soit pour cause canicule en 2019 ou pour cause de COVID).

Pour le président, Serge Lambert, « *ces sorties représentent un temps fort de la vie de l'association. Elles permettent de montrer notre solidarité et de nous impliquer dans la vie locale. Nous sommes donc très impatients de pouvoir les organiser de nouveau* ». ■

Association Port Saint-Clair
2 rue du stade - 44530 Guenrouët
Tél. : 06 79 04 57 72 - Mail : *apsc.guenrouet@hotmail.com*
Le site : *portsaintclair.fr*

Association Art dans l'Air

Par Karine Sigoignet

APRÈS 2 ans sans manifestation au sein de notre association, c'est avec plaisir que nous reprenons les réunions, afin d'organiser notre *« Festival de Rue »*, qui se déroulera le samedi 30 avril 2022, sur le parking de covoiturage à partir de 15 h 47.

C'est un temps fort que nous aimons et qui nous permet de faire découvrir des artistes de divers horizons afin d'apporter un peu de culture dans notre chère commune.

Vous pourrez bientôt voir toutes les informations de cet évènement, dans les commerces de la commune ainsi que sur notre page Facebook. On vous attend nombreux !

Une deuxième *« Soirée dansante »* fin octobre sur Notre-Dame-de-Grâce pourrait aussi voir le jour, mais nous n'avons rien d'arrêté pour le moment.

Notre 3e manifestation sera notre *« Vide ta chambre »* à la salle culturelle de Guenrouët, qui, nous l'espérons se déroulera en même temps que le Marché de Noël fin novembre 2022.

Si vous souhaitez faire partie de notre association, n'hésitez pas à vous faire connaître par le biais de notre page Facebook ou par les membres actuels de l'association. Dans l'attente de vous retrouver sur l'un ou l'autre de ces évènements et on vous dit à très bientôt. ■

Association Demain entre nos mains

Par Marie-Joëlle Rochet

L'ASSOCIATION *« Demain entre nos mains »* est née en 2016, suite à une projection du film *« Demain »* de Cyril Dion et Mélanie Laurent. Elle rassemble des citoyens sensibles aux valeurs de l'écologie et de l'environnement, de la solidarité, du local, qui veulent imaginer un futur qui leur ressemble. *« Semons des graines pour l'avenir »* est leur devise, qui peut s'appliquer à toutes sortes de domaines, alimentation, énergie, démocratie, économie, éducation… en menant des actions locales. L'association, dont le siège est à Guenrouët, regroupe des personnes de tous âges et de tous horizons, résidant sur l'ensemble de la communauté de communes de Pontchâteau Saint-Gildas et alentours.

Au sein de *« Demain entre nos mains »*, plusieurs groupes se réunissent autour de différentes thématiques, comme la permaculture, les déchets et le recyclage, la communication… et l'organisation de festivités et événements destinés à sensibiliser un large public aux enjeux qui nous rassemblent.

Depuis 2017, un festival est d'ailleurs organisé à Guenrouët à l'automne. Après une interruption en 2020 et 2021, nous préparons l'édition 2022, prévue les 1er et 2 octobre prochains à Notre-Dame-de-Grâce. Au menu : des stands de sensibilisation, des ateliers découverte autour du bien-être et des animations pour les enfants tout le week-end, une gratiféria et un marché d'artisans et de producteurs locaux le dimanche matin. Deux conférences-débats porteront, le samedi, sur les conséquences de la technologie 5G, et sur l'apprentissage de la vie avec les virus. Un film documentaire sur la vie sauvage dans nos jardins sera présenté le dimanche, en présence du réalisateur.

Les nouveaux adhérents, porteurs d'idées et d'énergies nouvelles, sont les bienvenus ! Pour nous rejoindre, contactez-nous par courriel : *demainentrenos-mains@gmail.com*. ■

Association Aujourd'hui Citoyen-ne-s

Par Rémy Mesnier

NOTRE association a pour but de favoriser le « *vivre ensemble* » et la tolérance en dehors de toute considération partisane. Elle rejette toute politique fondée sur l'exclusion. Son but est d'informer sur les sujets de société qui nous concernent.

Nous nous réunissons une fois par mois et organisons des soirées conviviales sur des thèmes aussi divers que l'avenir des haies dans notre paysage, le fonctionnement de l'Europe, le problème de l'eau potable, le changement climatique, la dangerosité des pesticides… Ces soirées sont organisées autour d'un film ou de visuels suivis d'un débat animé par un ou plusieurs intervenants.

Nous avons par le passé fabriqué la sculpture en fer forgé représentant « *Don Quichotte* » que vous avez pu voir plusieurs années sur la place de la mairie. Pour des raisons pratiques cette sculpture a été déplacée sur la place située entre l'église et l'Ehpad. Nous projetons actuellement de lui adjoindre une deuxième sculpture représentant « *Sancho Pança avec sa mule* » ; cette mule portera un bât qui servira de boîte à livres où chacun pourra déposer des livres ou en prendre gratuitement.

Nous allons reprendre dès que possible nos cycles de réunions-débats qui ont été interrompues trop longtemps par les précautions sanitaires liées à la Covid.

L'ASSOCIATION EST OUVERTE À TOUS du moment que ses membres sont ouverts au dialogue et à l'écoute de l'autre. ■

aucit44530@gmail.com

Association Union Guérinoise des Artisans et Commerçants UGAC

Par Rémi Valais pour les membres de l'UGAC

CE n'est pas simple de mener une entreprise dans le contexte actuel. Être à fond au travail, d'un coup on arrête tout, et on reprend. Certains sont débordés, d'autres rament pour trouver des clients, on a de quoi baisser les bras bien souvent. Mais c'est plus fort que nous, quand on a l'esprit d'entreprise, on va au bout de son projet et on se bat pour ses idées.

Chaque activité a un panier différent, selon si on vend une maison ou si on fait un massage, on n'a pas forcément la même rentabilité. Mais peu importent ces différences, c'est dans la diversité qu'on s'enrichit. Nous avons beau être une commune rurale, nous avons une mine d'or de compétences locales, et l'UGAC est bien là pour la faire briller aux yeux de nos concitoyens. Consommer local et faire vivre les entrepreneurs locaux est une forme d'écologie et de solidarité. Pourquoi aller chercher ailleurs ce qu'on a à portée de main. Créer du lien social, voilà une vérité de notre époque, on en a tellement besoin.

On a tous besoin d'aide un jour ou l'autre, et c'est justement le but d'une association d'entrepreneurs. Qu'on soit commerçants, artisans, producteurs, profession libérale, vous avez un KBis, vous êtes les bienvenus à l'UGAC.

Nous avons programmé notre Assemblée Générale le mardi 3 mai 2022 à 20 heures Ce sera l'occasion d'accueillir et de faire mieux connaissance avec de nouveaux adhérents, et d'accueillir ceux qui souhaitent venir voir. Ensemble on crée des actions pour valoriser l'économie. Au fil des ans, on a eu quelques idées et des actions menées à bien avec toujours des retombées pour nos entreprises, de plus on rigole bien et on apprend à nous connaître. Chaque année, nous éditons notre calendrier avec son trombinoscope, très apprécié des Guérinois et provocateur de mises en relation. Nous avons encore tant à faire pour unifier nos entrepreneurs du territoire, et ça commence aujourd'hui. La réussite d'un groupe est la somme de réussites personnelles.

Avec l'UGAC, l'Union fait la Force. ■

Contact : 06 83 04 34 69 ugacguenrouet@gmail.com

Association COEF

Par le bureau

Quel avenir pour le COEF ?

NOUS sommes, comme certaines associations, confrontés à l'âge de nos membres (plus de 70 ans pour le bureau). Plusieurs d'entre nous ne renouvelleront pas leur mandat cette année, pour se consacrer à d'autres activités. C'est un choix tout à fait compréhensible et respectable. Cela veut aussi dire que le COEF sera dans l'incertitude d'organiser ses événements habituels.

L'avenir de notre association a fait partie du point principal que nous avons abordé lors de notre Assemblée Générale. Il serait dommage de ne pas continuer à faire vivre des événements attendus et appréciés depuis de nombreuses années dans notre commune.

Il faut renouveler le bureau et renforcer les équipes de bénévoles.

Si vous voulez avoir des renseignements avant de nous rejoindre, merci de prendre contact soit par notre site internet *www.coef-guenrouet.com* ou notre adresse mail : *coef.guenrouet@gmail.com*

En vous remerciant pour votre motivation. ■

Association Union Nationale des Combattants UNC de Guenrouët

Par le bureau

Le devoir de mémoire !

VOICI 50 ans, le 18 janvier 1972, les anciens d'Algérie de la commune, décidaient de créer une *« Amicale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, section de Guenrouët »*, elle avait pour objet, nous citons : *« Le maintien de la solidarité entre tous les anciens militaires ayant participé en Afrique du Nord, aux opérations de maintien de l'ordre et de la pacification, de rester dans l'esprit de camaraderie et aider les plus nécessiteux »*.

Depuis leur retour d'Algérie, l'association a organisé des activités : méchouis, sorties ou voyages, permettant des retrouvailles, stoppées ces deux dernières années. Nous profitons de ce cinquantenaire pour dire que notre association ne s'est pas autocentrée sur des souvenirs quelquefois douloureux. Sa grande préoccupation a été la participation à toutes les cérémonies du *« Devoir de Mémoire »*. Pour cela, dès 1975, elle s'est rattachée à l'Union Nationale des Combattants d'Afrique du Nord puis décida la prise en charge des Anciens Combattants des deux conflits mondiaux. Les anciens d'Algérie, affiliés à l'UNC, ont pris la relève et participent aux commémorations des conflits qui ont endeuillé la commune.

On peut rappeler que le 11 novembre et le 8 mai sont des jours fériés, chômés. Chômés pour permettre aux Français de participer aux cérémonies de commémorations qui saluent la mémoire des soldats et des victimes civiles de tous les conflits. Chaque français, aujourd'hui, a une dette envers ceux qui se sont sacrifiés pour que nous vivions en liberté.

Depuis la fin du conflit algérien, notre pays vit dans la Paix et, notre association voit peu à peu ses membres disparaître aussi, va venir le temps où le port de notre Drapeau et l'entretien de la mémoire devront être assurés par les jeunes générations qui n'ont pas connu de guerre. Espérons que la guerre de la Russie en Ukraine n'entraînera pas le monde dans un nouveau chaos. ■

Association Le Foyer de l'Amitié

Par le bureau

COUCOU nous revoilà après presque deux années de repos forcé du fait des contingences sanitaires. Néanmoins, en 2021, nous avons réussi à maintenir certaines activités. Les pique-niques hebdomadaires nous ont permis de nous retrouver au grand air et en toute amitié les mois de juillet et août.

Bien que n'ayant enregistré aucune rentrée d'argent du fait de l'absence de cotisations et de l'abandon entre autres du loto annuel, nous avons tenu à faire participer nos adhérents à certaines activités.

C'est ainsi qu'au mois de septembre le repas croisière dans le golfe du Morbihan a connu un franc succès avec une cinquantaine de participants. De même le repas annuel du mois d'octobre, qui s'est tenu un samedi, a permis de déguster un superbe repas en toute convivialité.

Pour 2022, notre ambition est maintenue de lutter contre l'isolement de nos adhérents par l'organisation de journées de détente et voyages, d'établir des liens de solidarité et de renforcer ces liens entre nos adhérents. Dans ce cadre, nous avons pu reprendre nos après-midi ludiques tous les lundis pour le scrabble en duplicate et les mardis pour les jeux de société et belote.

L'AG, maintes fois reportée, s'est tenue le 18 mars. Elle a été agrémentée d'un goûter et d'une tombola. Si le montant de la cotisation reste inchangé, au titre de la solidarité intergénérationnelle, les adhérents de plus de 85 ans n'en sont plus redevables à l'exception des nouveaux membres soumis à un droit d'entrée du montant de la cotisation. Dans le cadre du renforcement des liens entre adhérents, il leur est proposé une participation gratuite aux animations de l'AG, du goûter de Noël, le 16 décembre ainsi qu'une participation réduite au repas annuel fixé au samedi 8 octobre.

Enfin, il est proposé 2 types de voyages :

➢ le voyage annuel d'une semaine du 25 juin au 2 juillet concernera la Camargue et la Côte Bleue,

➢ 3 sorties d'une journée :

- 10 juin avec pour thème *« Rivière et petite mer »* et permettra la visite de Port-Louis et de sa presqu'île suivie d'une croisière sur la ria d'Etel,
- 9 septembre, consistera en une journée spectacle *« Marie Guerzaille »*,
- en fin d'année un repas spectacle de Noël.

Pour faire face à l'ensemble de ses frais, le Foyer de l'Amitié ne disposera pour cette année que du montant de ses cotisations et des recettes de son loto annuel prévu le 11 mai.

Si vous estimez que ce que nous vous proposons correspond à votre attente ou si vous voulez développer une activité complémentaire dans le cadre de notre association, faites-le nous connaître nous serons heureux de vous accueillir.

Nous espérons que vous serez nombreux à nous rejoindre pour perpétuer la vie de notre association. ■

Contacts :

Maurice Roques - 06 66 27 64 43 - *maurice_roques@orange.fr*

Jocelyne Levesque - 02 40 87 44 10

Association Le Don du Sang

Par le bureau

Rejoignez-nous, devenez donneur !

DEPUIS la crise sanitaire, le nombre de nouveaux donneurs a fortement reculé en région Centre-Pays de la Loire (14 % en 2020 contre 17 % en 2019 toutes collectes confondues). Ce phénomène est directement lié au bouleversement de l'offre de collecte en entreprise et d'enseignement : ces milieux représentent de fortes sources de nouveaux donneurs.

Dans le détail, entre le 1er semestre de 2019 et 2020, les collectes de communes ont perdu 4 % de nouveaux donneurs, en entreprise 43 % et en milieu d'enseignement le pourcentage s'élève à 75 %.

Pour pousser les Français à devenir donneur ou à donner davantage, l'EFS a lancé une campagne publicitaire en juin 2021. Installer le don de sang dans l'esprit des Français et jouer sur l'émotion pour changer les comportements et l'image du don de sang. Être donneur, c'est appartenir à une communauté, partager un style de vie, un savoir, des valeurs. Auprès des jeunes, il faut déclencher l'envie de donner son sang évidemment, mais surtout de devenir donneur régulier. La régularité est un enjeu primordial pour assurer la moyenne de 10 000 dons par jour qui permet l'autosuffisance de la France en produits sanguins.

Le saviez-vous ? La majorité des nouveaux donneurs qui se présente sur les collectes de sang le font grâce à l'influence d'un proche. Aujourd'hui, vous avez donc votre rôle à jouer : votre expérience du don de sang, vos astuces pour bien vivre le 1er don et votre engagement, font de vous un ambassadeur officiel. Parce que vous en parlez mieux que tous, vous saurez approcher, convaincre votre entourage, utiliser des arguments qui leur parleront. N'hésitez pas à les accompagner, les premières fois font toujours peur ! Pour multiplier les occasions de promouvoir le don, vous pouvez également proposer de diffuser des affiches dans l'école de vos enfants, dans votre club de sport, sur votre lieu de travail… et pourquoi pas devenir bénévole ?

De donneur à bénévole, il n'y a qu'un pas : et pourquoi pas vous ?

L'EFS s'appuie au quotidien sur notre participation, nous bénévoles, qui sommes chargés sur le terrain d'organiser localement les collectes et de promouvoir le don de sang, de recruter de nouveaux donneurs et de les fidéliser.

Au niveau local, nous sommes plus de 300 associations pour le don de sang bénévole fédérées dans les régions Centre-Pays de la Loire et nous constituons le lien entre les donneurs de sang bénévole et l'EFS.

Donneur ou non-donneur, vous avez envie de vous investir, de mettre à disposition un peu de votre temps précieux pour soutenir une cause citoyenne, engagée et pleine de sens ? Voici comment votre action peut s'inscrire dans cette chaîne solidaire :

La promotion du don

- en informant sur le bien-fondé du don de sang pour recruter de nouveaux donneurs,
- en préparant les donneurs à l'entretien médical et en les fidélisant,
- en sensibilisant les jeunes des milieux scolaires et universitaires,
- en faisant connaître les valeurs du don et en défendant le bénévolat.

L'organisation des collectes

- en préparant les collectes de sang en liaison avec l'EFS,
- en participant aux collectes de sang, en assurant l'information en amont des collectes, l'accueil du donneur et la collation après le don,
- en réunissant localement les donneurs de sang et tous ceux qui soutiennent ce mouvement et en tissant des liens amicaux pour organiser des actions concrètes en faveur du don de sang.

La participation à la vie du bureau, en faisant partie du bureau et en organisant des actions visant à financer la vie de l'association. Devenir bénévole, pourquoi c'est une bonne idée ?

1 - Pour se sentir utile, pour rester actif lorsque l'on est jeune retraité,
2 - Pour acquérir de l'expérience dans un ou plusieurs domaines de compétences,
3 - Pour faire de nouvelles rencontres,
4 - Pour partager.

Cap sur 2022 ensemble
Merci de votre engagement !

Pour tous renseignements
Le président : Lionel Lebreton - 06 72 24 47 48

Don du Sang
PLESSÉ
GUENROUËT

Association Comité des Fêtes de Notre-Dame-de-Grâce

Par le bureau

Le Comité des fêtes organise diverses manifestations sportives ou festives tout au long de l'année :

➡ **Sortie MOB** : pour la première fois, en 2021, on lançait notre première *« Sortie MOB »*, ce fut un grand succès, le soleil était présent, tous les participants nous ont demandé de recommencer en 2022, ce sera le **22 mai 2022**, **départ et arrivée à Melneuf**, possibilité de restauration ou pique-nique sur place.

➡ Le **11 juin**, nous poursuivons avec le **Feu de la Saint-Jean et Balade** autour de Notre-Dame-de-Grâce, avec restauration, animations musicales.

Pour cette *« Balade et Feu de la Saint-Jean »*, nous allons modifier la restauration :

La Balade sera ouverte à toutes et tous sans rien débourser, elle sera suivie pour celles et ceux qui le souhaitent d'un repas servi par un traiteur : un *« Cochon Grillé avec ses légumes »*, fromage, dessert, et en ouverture le kir de bienvenue. Le repas sera uniquement **sur réservation** en achetant **un ticket**. Il y aura également un **menu enfant**. Vous aurez tous les renseignements sur notre page Facebook.

➡ Le **3 septembre**, notre grand **Concours de Pétanque** autour du terrain de foot de Guenrouët.

➡ Nous terminerons l'année 2022 avec le **Téléthon** que nous organisons, nous remettrons tous les bénéfices à l'AFM, pour l'année 2021, nous avons remis plus de 4 000 €.

Le Comité peut vous louer, pour vos cérémonies (anniversaire, mariage, retraite, etc.) du **matériel :** tables, chaises, bancs, percolateur, ainsi que des barnums, cette année nous avons acheté des bâches pour couvrir nos chapiteaux. Vous pouvez nous retrouver sur notre page Facebook : *Comitedesfetesnddg* ■

Mon rôle de Jeune Citoyen

par Katy Germain, 1re adjointe, Enfance et Jeunesse

La citoyenneté qu'est-ce que c'est ?

Il semble que peu de discussions subsistent autour de ce sujet, et pourtant… Être écouté en tant qu'individu, que jeune citoyen, est essentiel pour l'homme ou la femme en devenir que tu es. Dans notre pays, nous sommes citoyens depuis 1792 par la constitution de la république, et l'adoption de la déclaration universelle des droits de l'homme. Entre abolition de la monarchie et des privilèges, naissent les valeurs indissociables de la république : **Liberté, Égalité, Fraternité**

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité »

Quels sont tes droits ?

Droit de :

➢ Vote
➢ D'élection
➢ D'éligibilité

➢ D'expression
➢ Participer à la vie publique, associative et politique
➢ Communiquer tes pensées et tes opinions

« La responsabilité de chacun implique deux actes vouloir savoir et oser dire. » *Abbé Pierre*

Quels sont tes devoirs ?

« Être homme (ou femme) c'est être responsable. C'est sentir en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le monde. » *Antoine de Saint Exupery*

« On ne naît pas citoyen mais on le devient. »
disait le philosophe Spinoza.

En effet, être au cœur de l'action par ta participation en tant que producteur d'idées, de convictions, d'engagement, de solidarités te permettra d'agir, de réagir en tant qu'acteur de ta commune, de ton pays. L'apprentissage du *« vivre ensemble »* par l'engagement sera ta contribution à la construction d'une génération engagée, dynamique et altruiste.

➢ Respect des lois de la république et de la laïcité,
➢ Engagement,

➢ Participation à la vie publique,
➢ Préserver ton environnement : *« l'homme a le droit fondamental à la liberté à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures »*,
➢ Respect de l'autre en tant qu'individu.

« Ce qui compte chez un homme, ce n'est pas la couleur de sa peau ou la texture de sa chevelure mais la texture et la qualité de son âme. »

Martin Luther King

Être jeune citoyen à Guenrouët, c'est :

➢ la possibilité pour toi de participer à la vie quotidienne de ta commune, par l'expression de ta voix, tes opinions,
➢ La chance de t'engager dans nos différentes associations communales sportives, sociales et culturelles,
➢ Rendre essentiel ta présence dans les décisions municipales et faire partie des commissions élargies de la municipalité : sport/environnement /restauration scolaire,
➢ Respecter les lois de la république et les autorités locales,
➢ Promouvoir ton territoire.

« La liberté n'est pas l'absence d'engagement, mais la capacité de choisir »

Municipalement vôtre

Des nouvelles de nos écoles

Par la rédaction

L'école des Trois Chênes

C'EST une année poétique qui attend les élèves des Trois Chênes. La poésie est en effet le thème qui suivra les élèves tout au long de l'année scolaire et particulièrement lors d'un temps fort : le **Printemps en poésie**. Ces deux semaines seront jalonnées de rencontres avec les Guérinois autour des BIP (Brigades d'Interventions Poétiques), d'amendes poétiques sur les voitures, de tickets de poésie qui accompagneront le ticket de caisse lors des achats auprès des commerçants.

Le festival de La Gacilly pour les élémentaires

Tous les élèves du CP au CM2 sont allés découvrir la superbe exposition photos de la Gacilly en octobre. On en a pris plein les yeux !

« C'était comme ça, toi, quand tu étais à l'école ? »

Les parents des classes élémentaires ont pu assister à un temps de classe ordinaire lors des classes ouvertes en novembre et avril. Ils ont joué aux petites souris pour observer une classe au travail. Un temps d'échanges a eu lieu entre l'enseignant de la classe et les parents observateurs.

Un Jardin tout en poésies

Marité, des Jardins de Pirouette, revient dans l'école cette année avec des ateliers autour de 4 continents. La poésie sera, là aussi, un fil conducteur des interventions de Marité dans l'année.

Découverte du basket pour les grands

Les classes de CE2-CM1-CM2 ont eu la chance d'avoir une initiation au basket par deux animateurs sportifs. Ils découvriront en mai le rugby avec le club de Grâce.

TV Loustics, c'est fantastique !

Anthony Marsais, journaliste et vidéaste, est venu interviewer des élèves de CE2 et CM1 sur le thème de Noël : la vidéo est à consulter sur le site France 3 TV Loustics.

Comme des poissons dans l'eau

Cette année encore, les élèves de la GS au CE2 vont à la piscine de la Hirtais. En novembre-décembre, ce sont les CP-CE1 et CE2 qui ont ouvert le bal.

Intervention oiseaux

Mme Pondaven, élue à l'environnement, est venue installer des mangeoires dans la cour de l'école. Grâce à ses explications et au kit offert par la mairie, la classe de CE1-CE2 a approfondi ses connaissances. On remercie chaleureusement la mairie !

Bibliothèque municipale

Les enfants étaient ravis de retrouver Nathalie de la bibliothèque municipale ! Au menu : lecture d'histoires, découverte de la bibliothèque et emprunts de livres. ■

L'École Sainte-Marie

CETTE année, l'école Sainte-Marie remet en route tous ses projets mis en suspens les 2 années passées avec la COVID. Les *« matinées projets »* ont été relancées au premier trimestre. Celle du mois d'octobre a permis de mettre en place différents ateliers autour de la protection de l'environnement. Dans la continuité, Mme Pondaven est venue partager ses connaissances sur les oiseaux avec les élèves de CE et installer des mangeoires dans l'école. Une seconde intervention est prévue prochainement pour mettre en place des nichoirs sur la cour.

Le premier trimestre a également été marqué par l'intervention d'une musicienne auprès des élèves du CP au CM2. Faute de pouvoir présenter un concert en présentiel aux familles, celui-ci a été filmé et mis en ligne sur le site de l'école afin que les familles puissent découvrir le travail des élèves.

Au mois de janvier a été relancé un projet solidaire avec l'antenne locale des Restos du Cœur. Le fruit de la fabrication et de la vente de kits cookies, de cartes de vœux, de calendriers… a permis aux élèves de collecter un montant de 500 € qui a été transformé en denrées alimentaires de première nécessité. Ces denrées ont été remises aux bénévoles lors de leur passage à l'école le 4 février.

Le second trimestre a été marqué par le voyage à la Bourboule des CM1 et des CM2. Ils sont partis du 26 février au 5 mars dans le massif du Sancy (Auvergne) pour découvrir le patrimoine local et le volcanisme. Visites et apports culturels ont alterné avec des randonnées en raquettes, de la cani-rando et des sorties en pleine nature. Les élèves sont revenus avec la tête pleine de souvenirs.

L'école prépare à présent son spectacle de Printemps. Il s'agit d'une pièce de théâtre, jouée par les CM2, et agrémentée des danses des autres classes. La levée des contraintes sanitaires devrait enfin permettre de le présenter sur scène, devant les familles le 3 avril. Ce spectacle devait initialement être joué en avril 2020. Ce sera enfin l'occasion de recréer un peu de liens dans l'école après ces longs mois de restrictions. Les élèves sont très impatients !

Concernant les associations de parents, le renouvellement des membres n'est pas facile du fait du manque de contact avec les familles durant ces mois de Covid. L'APEL a tenu son AG dès le mois de septembre et l'OGEC a attendu le mois de mars. Quelques nouveaux membres sont entrés dans les bureaux mais des bénévoles supplémentaires seraient les bienvenus.

L'APEL a mené différentes actions en cette première moitié d'année pour financer le voyage à la montagne des CM. L'OGEC quant à lui, poursuit la rénovation des locaux

Les inscriptions pour la rentrée prochaine se terminent mais il est encore possible de contacter M. Delgado si vous ne l'avez pas encore fait : *direction@sainte-marie-guenrouet.fr* ou 02 40 87 66 38 (le vendredi seulement). ■

Infos sur les déchetteries

Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Collecte de pneus

La collectivité organise, en collaboration avec le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique, des campagnes de collecte de vieux pneumatiques ! La prochaine collecte de pneus est programmée le **samedi 4 juin** 2022, de 9 h 00 à 12 h 00 puis de 14 h 00 à 17 h 30 aux déchetteries de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois.

Collecte des déchets amiantés

Des collectes de déchets amiantés, réservés aux particuliers du territoire, ont lieu tous les mois en déchetterie de Pontchâteau ou de Saint-Gildas-des-Bois. Vous pouvez y déposer vos déchets emballés hermétiquement dans la limite de 2 m³ par foyer et par an.
Les prochaines dates des collectes :
du 19 au 24 avril 2022 – Déchèterie de St-Gildas-des-Bois ;

L'AGENDA DES MANIFESTATIONS

Avril	
22	Don du Sang à Guenrouët
25	Tour de Bretagne
30	Festival de Rue - Art dans l'Air

Mai	
5	Concert de Piano Salle culturelle
7	Tournoi Baby-Foot
8	Loto par la Lune Bleue
11	Loto par le Foyer de l'Amitié
14	Tournoi des P'tits Bleus - Rugby
21	Des Arts sans avoir l'Air
22	Sortie Mobylettes Comité des Fêtes
28	Tournoi de Football

Juin	
25 juin - 2 juillet	Voyage du Foyer de l'Amitié en Camargue
5	Vide grenier Amicale laïque des 3 Chênes
11	Feu de la Saint-Jean - Balade - Repas - Comité des Fêtes
18	✓Fêtes de la Musique Amicale laïque des 3 Chênes
	✓Concours de Pétanque USG Pétanque
	✓Fête de l'école Sainte-Marie OGEC
25	Tournoi de Football Sénior
26	Tournoi de Tir à l'Arc
30	Don du Sang à Plessé

Juillet	
13	Feu d'Artifice
15	La Rive aux Barges
17	Animation Vélo Jeunes

Août	
6	Concours de Pétanque Amicale des Pompiers
7	À dimanche au canal
16	Rencontre Franco Américaine
17	Rando Crêpes - OT
22	Rendez-Vous de l'Erdre
25	Don du Sang à Guenrouët

Septembre	
3	✓Concours de Pétanque Comité des Fêtes
	✓Festi' Terroir
17	Concours de Pétanque USG Pétanque
18	18 en Fury Amicale des Pompiers
25	Trophée Millet Loire & Sillon Cyclisme

Octobre	
1er et 2	Festival Demain entre nos Mains
20	Don du Sang à Plessé
29	Soirée dansante- Art dans l'Air

Novembre et Décembre	
20	Loto de l'école Sainte-Marie APEL
3 au 4 décembre	Téléthon - Comité des Fêtes

du 23 au 29 mai 2022 – Déchèterie de Pontchâteau

du 27 juin au 3 juillet 2022 – Déchèterie de St-Gildas-des-Bois

du 1er au 7 août 2022 – Déchèterie de Pontchâteau

du 5 au 11 septembre 2022 – Déchèterie de St-Gildas-des-Bois

Retrouvez le planning complet et tous les détails sur les déchets amiantés acceptés sur : *www.cc-paysde-pontchateau.fr*

Réouverture de la plateforme de déchets verts

Suite à un incendie, en novembre 2021, puis à une combustion lente jusqu'à la mi-février 2022, notre Communauté de Communes ainsi que celle d'Estuaire & Sillon, en concertation avec les services de l'État, avaient pris la décision de fermer la plate-forme de déchets verts.

Elle est désormais réouverte aux jours et horaires habituels depuis le lundi 28 février ! Pour en savoir plus sur les tarifs et les modalités, rendez-vous sur : *www.cc-paysdepontchateau.fr*

Toutes les infos sur le site de la com. com. : *www.cc-paysdepontchateau.fr* ou suivez-nous sur Facebook : *@ccpontchateau*

Tribune libre - Lettre de la minorité

VOICI déjà deux années écoulées depuis le changement de Municipalité et la prise en main par la nouvelle équipe de la gouvernance de la commune.

Les gros chantiers (Pôle enfance, extension et rénovation de la Maison médicale) préparés entre 2017 et 2020 progressent favorablement et constituent des équipements de grande qualité. Il restera à les faire fonctionner et nous espérons que nous serons sollicités pour cela.

Dans le cadre du Pôle enfance, le recrutement d'un responsable de la cuisine pour le futur restaurant scolaire sera déterminant pour parvenir aux objectifs du cahier des charges. La création de la liaison plus précisément d'une nouvelle voie ou rue avec ses réseaux (eau potable, assainissement, téléphone, raccordement électrique…) entre l'école Sainte-Marie, les services de la restauration et de l'accueil périscolaire ne devra pas tarder pour que tous les enfants puissent en bénéficier dans de bonnes conditions.

À l'issue de la séance du 21 janvier 2022, Joseph PELÉ a annoncé sa démission. Premier adjoint entre 2014 et 2020, notamment chargé des affaires sociales et de l'urbanisme, il s'est beaucoup investi lors de l'élaboration du PLU pour défendre la constructibilité dans les hameaux et villages auprès des exigences de l'administration. Il a également mené à bout la procédure des reprises des concessions dans les cimetières et marqué de sa fibre sociale l'action du CCAS. Son engagement dans l'organisation de diverses manifestations (commémorations, concerts et autres festivités…) a également été très précieux. Déçu par certains dysfonctionnements (défaut récurrent de comptes rendus, convocations tardives ou inexistantes, absence de documents de travail comme des cahiers des charges…), il n'aurait probablement pas apprécié le *« couac »* consécutif au projet de comblement de la carrière de l'Epaud à Notre-Dame-de-Grâce.

En effet, lors de la réunion du Conseil Municipal du 5 novembre 2021, il a été présenté ledit projet, de comblement de la carrière, dont l'activité a cessé en septembre 2008, pour la remettre en terre agricole. Le projet, déposé par la société Landais et présenté aux riverains du site lors d'une réunion publique à Notre-Dame-de-Grâce, aurait eu, selon ce qui nous a été affirmé, l'aval des autorités préfectorales. Étonnamment, nous avons appris peu de temps après le début du comblement que ces travaux étaient incompatibles avec la réglementation du PLU et même contraire à la législation liée à la protection de la biodiversité et des fonctionnalités écologiques de cet espace. Une enquête publique n'aurait-elle pas été nécessaire ?

Pour rester sur le sujet de l'aménagement des espaces municipaux, nous constatons, à ce jour, que le terrain dédié au bouilleur de cru reste inaccessible et en friche, où va-t-il se mettre ? Quelle solution est envisagée pour l'accueillir ?

Nous avons également regretté que la composition des colis de Noël, aux personnes âgées, n'ait pas suffisamment bénéficié à tous les commerces de la commune, à la différence des années précédentes et comme le CCAS l'avait pourtant validé.

Pour terminer, nous souhaitons la bienvenue à Michèle Chevalier qui nous a rejoints et s'investira dans le groupe de travail du Pôle enfance ainsi que dans les commissions affaires scolaires et finance. ■

Les élus du groupe minoritaire
Danièle Chantosme, Huguette Chauvel, Michèle Chevalier, Sabrina Davy, Sylvain Roberts

Une nouvelle société sur Guenrouët

Société EduComportement

Gérée par Stéphanie Bardon, éducatrice comportementaliste canin professionnelle. Installée sur Guenrouët, Stéphanie travaille à mon domicile et peut se déplacer : *« le premier rendez-vous est un rendez-vous bilan qui dure une heure, celui-ci permet de discuter des différentes problématiques rencontrées ou des différentes attentes, analyser le comportement du chien, tester ses bases acquises ou non et tester son niveau de socialisation »*.

SIRET : 887 937 621 00019
06 60 89 40 56 - *educomportement@gmail.com*
Facebook : EduComportement

Nos joies - Nos peines

Mariages

Nous présentons nos félicitations à :

MERCERE Yvon & BENELL Marthe	9, la Touche aux Thébaud – NDDG	22 janvier 2022

Naissances

Nous souhaitons la bienvenue à :

TILLARD Willow	10, le Cougou	13 juin 2021
PLISSONNEAU LAIDET Thaïs	1, le Cougou	18 octobre 2021
COLAS Lawen	19, Cranda	25 novembre 2022
PETITEAU Louise	12, rue de Coëtmeleuc	2 décembre 2021
BOULLERY Lisa	7, la Touche au Robin	6 décembre 2021
SIMON Pauline	13, rue du Pressoir – NDDG	6 décembre 2021
DA SILVA Nuno	32, la Herviais	8 décembre 2021
LOUET Emie	1 bis, le Haut Juzan – NDDG	10 décembre 2021
MAGRÉ Garance	1, Brivé	10 décembre 2021
MICHEL Maria	34, rue de l'Isac	21 décembre 2021
FAUCHET Eliam	5, la Roche	9 janvier 2022
MOURAUD Sasha	74, le Clos	11 janvier 2022
DEROCHE Tiago	11, route de Ronde	18 janvier 2022
PONTHOREAU Pacôme	24, la Herviais	28 janvier 2022

© Freepik

Décès

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles et aux proches de :

DERUET née BOSSY Marie Claude	67 ans	17 novembre 2021
DUC-MAUGÉ Bruno	60 ans	22 novembre 2021
CLÉMENT Manuel	88 ans	27 novembre 2021
VATINELLE née THEETEN Yvette	91 ans	13 décembre 2021
ZEREG Rabah	87 ans	14 décembre 2021
GUITTON née BUGEL Marie Josèphe	93 ans	20 décembre 2021
BENMESSIKH Mohamed	91 ans	17 décembre 2021
LE MAITRE Patrick	48 ans	24 décembre 2021
LUCAS née LALLEAU Christiane	93 ans	28 décembre 2021
BARON Auguste	75 ans	28 décembre 2021
HAVARD Bernard	72 ans	4 janvier 2022
NOBLET née GRENAIS Marie Paule	70 ans	30 décembre 2021
LUCAS Maurice	89 ans	16 janvier 2022
JOLY Pascal	62 ans	14 novembre 2021
OHEIX Joseph	73 ans	30 janvier 2022
PRIVEY Gérard	63 ans	15 février 2022
MOREAU Guy	72 ans	23 février 2022
ROUSSELOT Louis	82 ans	16 mars 2022

Les bruits de voisinage : ces incivilités récurrentes

Par la commission « Vivre Ensemble » du Conseil de Sages

En qualité de citoyens nous avons des droits à la condition de respecter les règles et les lois de notre pays, de notre région

Les bruits de comportement (article R. 1334-31 – CSP)

Avec le retour des beaux jours les jardins s'animent. Mais Attention : Les bruits de voisinage sont réglementés par le Code de la santé publique (CSP). Les bruits désinvoltes ou agressifs pouvant provenir de chaînes hi-fi, d'aboiements, d'appareils électroménagers, de travaux de jardinage ou de bricolage, de pétards… sont considérés comme des bruits de comportement.

Les bruits d'activités (articles R. 1334-32 à R. 1334-35 – CSP)

Ce sont les bruits générés par des activités provenant par exemple d'ateliers artisanaux, de commerces, d'industries non soumises à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, d'activités du secteur tertiaire, de manifestations culturelles ou sportives.

les bruits provenant de chantiers (article R. 1334-36 – CSP)

Le Code de la santé publique permet de sanctionner *« les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme »* à tout moment de la journée. Sauf urgence caractérisée, les travaux bruyants sur et sous la voie publique sont interdits entre 20 heures et 7 heures ainsi que les dimanches et jours fériés.

****

Les travaux de jardinage et de bricolage doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins. Actuellement, aucun arrêté municipal ne régit les horaires autorisés, néanmoins de nombreuses municipalités ont adopté ces mesures :

En été :	de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 21 h
Hors période estivale :	de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
Les samedis :	de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
Les dimanches et jours fériés :	de 10 h à 12 h

Les bruits de voisinage (bruits de comportement ou bruits d'activités portant atteinte à la tranquillité du voisinage) sont gérés par Monsieur le Maire, en vertu de ses pouvoirs généraux de police en matière de salubrité et tranquillité publique, article L.2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités (CGCT). ■

Classifications des contraventions	Gravité de l'infraction	Montant maximum de l'amende
1re Classe	Diffamation et injure non publiques	38 €
2e Classe	Atteinte involontaire à l'intégrité physique n'ayant entraîné aucune ITT	150 €
3e Classe	Menaces de violence	450 €
4e Classe	Violences légères ou lourdes sur l'animal ou l'homme	750 €
5e Classe	Violences volontaires ayant entraîné une ITT inférieure ou égale à 8 jours ou mise à mort volontaire et cruelle d'un animal domestique	1500 € (3000 € en cas de récidive)

Pour votre information

Vous avez une question à poser, vous souhaitez obtenir des renseignements d'état civil, d'urbanisme, à propos de l'environnement, concernant les animations, vous avez une demande à caractère social ou autres, n'hésitez pas à contacter l'agent d'accueil.

Permanence téléphonique : 02 40 87 64 18

Matin
du lundi au samedi
de 8 h 30 h à 12 h 00

Après-midi
du lundi au vendredi
de 13 h 30 à 16 h 30
Fermeture le jeudi